

Conférence générale

GC(51)/RES/7

Octobre 2007

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante et unième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour
(GC(51)/22)

Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2008

Résolution adoptée le 20 septembre 2007, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2008¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires opérationnelles et courantes² de l'Agence en 2008, d'ouvrir des crédits d'un montant de 291 320 187 €, sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$³, se répartissant de la façon suivante⁴ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	28 436 786
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	32 493 885
3. Sûreté et sécurité nucléaires	23 515 728
4. Vérification nucléaire	113 672 507
5. Politique générale, gestion et administration	74 469 275
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 241 201
Total partiel, programmes de l'Agence	288 829 382
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 490 805
TOTAL	291 320 187

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année.

¹Voir le document GC(51)/2.

²Voir le paragraphe 33 de l'aperçu du document GC(51)/2.

³Voir les chapitres I.1 et I.2 de la partie I du document GC(51)/2.

⁴Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7),
- d'autres recettes diverses de 4 482 000 €(soit 3 363 600 €plus 1 118 400 \$),

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 €pour 1 \$, à 284 347 382 €(228 711 116 €plus 55 636 266 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(51)/RES/10 ;

3. Décide, pour couvrir les investissements essentiels⁵ de l'Agence en 2008, d'ouvrir des crédits d'un montant de 4 011 000 € sur la base d'un taux de change de 1 €pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante⁶ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	50 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	810 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	210 000
4. Vérification nucléaire	1 315 000
5. Politique générale, gestion et administration	1 314 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	312 000
TOTAL	4 011 000

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année.

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 €pour 1 \$, à 4 011 000 €(2 872 772 €plus 1 138 228 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(51)/RES/10 ;

5. Autorise le Directeur général :

- a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2008, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2008 ;
- b) À virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

⁵ Voir le chapitre I.3 de la partie I du document GC(51)/2.

⁶ Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LA PARTIE OPÉRATIONNELLE ET COURANTE DU BUDGET ORDINAIRE EN 2008

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€			\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	22 321 960	+	(6 114 826	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	25 902 026	+	(6 591 859	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	18 145 694	+	(5 370 034	/R)
4. Vérification nucléaire	88 818 792	+	(24 853 715	/R)
5. Politique générale, gestion et administration	63 656 775	+	(10 812 500	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	13 229 469	+	(3 011 732	/R)
	<hr/>			<hr/>	
Total partiel, programmes de l'Agence	232 074 716	+	(56 754 666	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 918 117	+	(572 688	/R)
	<hr/>			<hr/>	
TOTAL	233 992 833	+	(57 327 354	/R)
	<hr/>			<hr/>	

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2008.

APPENDICE

A.2. CRÉDITS POUR LA PARTIE INVESTISSEMENTS ESSENTIELS DU BUDGET ORDINAIRE EN 2008

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€			\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	33 050	+	(16 950	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	535 410	+	(274 590	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	138 810	+	(71 190	/R)
4. Vérification nucléaire	869 215	+	(445 785	/R)
5. Politique générale, gestion et administration	1 125 623	+	(188 377	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	170 664	+	(141 336	/R)
TOTAL	<u>2 872 772</u>	+	(<u>1 138 228</u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen euro/dollar qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2008.